

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Monsieur G. MICHIELS
Directeur
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

V/réf. : M103/2016
N/réf. : AA/KD/BXL-2.2554/s.596
Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché au Charbon, 81.
Division d'une maison unifamiliale en 3 logements, placement d'une lucarne en façade
arrière, modification de la devanture.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 3 novembre 2016, sous référence, réceptionnée le 7 novembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 30 novembre 2016.

Le bien concerné par la demande date d'avant 1932 et est compris dans la zone de protection des biens sis rue du Marché au Charbon, 73, 74, 77, rue du Bon Secours, 9-11 et rue des Grands Carmes, 5-9.

Le projet ne porte pas atteinte aux biens protégés et à leur zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions particulières pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn
- M. G. Coomans de Brachène (par mail)
- M. G. Michiels (par mail)
- Commission de concertation (par mail)